

Division des personnels (DIPER)

Mont de Marsan, le 19 février 2024

Chef de division : Laurent Capdeboscq
Affaire suivie par : Zohra Jansens
Tél : 05 58 05 66 66 poste : 66631
Mél : exeat-diper40@ac-bordeaux.fr

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale des Landes

5, avenue Antoine Dufau
BP 389
40 012 Mont de Marsan cedex

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré
du département des Landes

s/c de Mesdames les Inspectrices
et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Objet : Mouvement complémentaire par EXEAT - INEAT des enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2024
Demandes d'EXEAT des Landes**

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles parue au B.O. spécial n° 6 du 28/10/2021
Lignes directrices de gestion académiques

La présente note a pour objet d'informer **les enseignants qui souhaitent quitter le département des Landes**, des modalités de demandes d'EXEAT au titre de la rentrée scolaire 2024.

1) Les demandes d'EXEAT

Vous devez transmettre votre demande d'EXEAT par l'application Colibris.
Dans le cas de plusieurs demandes, chacune d'entre elles doit être saisie séparément et priorisée.

Pour cela, vous devez vous connecter via ARENA : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena>
Vous accédez à : « **Colibris - Portail des démarches** » dans le menu « enquêtes et pilotage ».

Le dossier de demande d'EXEAT doit obligatoirement comporter une demande d'EXEAT et une demande d'INEAT indiquant le motif de la demande, ainsi que les pièces justificatives demandées par les départements sollicités.

Les enseignants stagiaires ou ayant obtenu un vœu au mouvement interdépartemental ou déclarés inaptes ne peuvent pas participer à la phase complémentaire.

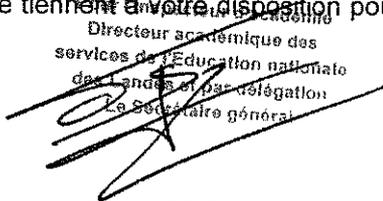
2) Le calendrier

Les demandes d'EXEAT doivent être saisies dans l'application COLIBRIS :

- **entre le lundi 11 mars 2024 et le vendredi 5 avril 2024, au plus tard.**

Vous devez consulter les circulaires des départements que vous souhaitez intégrer afin de prendre connaissance de leur calendrier.

Mes services transmettront votre dossier aux départements sollicités et se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Directeur académique des
services de l'Éducation nationale
des Landes et par délégation
Le Secrétaire général

Bruno BREVET

Nicolas SANCHEZ